

Rapport de commencement

1. Information de base

Nom	AMATA HOUESSIN Tchégnikpèdé Félix
Organisation	Direction de la Production Végétale/ Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
Position	Chef Division Suivi de la Production Semencière

Nom	Mme SAKA Loubatou
Organisation	Direction de la Programmation et de la Prospective/ Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
Position	Collaboratrice de Chef Service des Etudes et de la Prospective

2. Situation actuelle relative à la mise en œuvre des Plans d'action pour l'alignement PDDAA-SNDR dans votre pays, qui ont été formulés lors de la formation de l'année précédente

(1) *Devoirs de votre organisation en général dans la planification des politiques, la mise en œuvre, l'opération et la gestion du traitement du riz et des infrastructures en particulier et la mise en œuvre de la SNDR (le cas échéant).*

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a pour mission la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi évaluation de la politique de l'Etat en matière d'amélioration de la production, des revenus des producteurs des secteurs agricoles. A ce titre il définit les politiques/stratégies (PDDAA, SNDR..) et assure leur mise en œuvre.

(2) *Devoirs de votre département en général dans la planification des politiques, la mise en œuvre, l'opération et la gestion du traitement du riz et des infrastructures en particulier et la mise en œuvre de la SNDR (le cas échéant).*

La Direction de la Production Végétale a pour mission de promouvoir les productions végétales par l'amélioration de la productivité et le développement des modes de gestion rationnelles et durables. A ce titre, elle est chargée entre autre de proposer les politiques de production végétale, définir les stratégies de développement et promouvoir les actions d'amélioration et de la SNDR et de la SDSR.

La Direction de Programmation et de la Prospective a pour mission d'assurer la gestion du processus de planification stratégique du ministère. A ce titre, elle est chargée entre autre d'assurer la réalisation des études prospectives, élaborer les politiques et stratégies de développement agricole et contribuer au suivi des stratégies du secteur agricole dont la (SNDR et SDSR).

(3) *Devoirs de vous-mêmes en général dans la planification des politiques, la mise en œuvre, l'opération et la gestion du traitement du riz et des infrastructures en particulier et la mise en œuvre de la SNDR (le cas échéant).*

En plus des travaux de capitalisation effectués auprès des projets intervenant dans la filière Riz, la task force dont nous sommes tous membres, travaille depuis 2015 pour la mise en

œuvre de l'Initiative pilote relative à l'amélioration des semences de riz initiée par la CARD.

(4) *Avez-vous participé à la formulation/mise en œuvre de la SNDR ou toute autre activité en lien avec la CARD dans votre pays ?*

Oui, nous avons participé à la formulation/mise en œuvre de la Stratégie de Développement du sous-secteur Semences Riz au Bénin (SDSR) en lien avec la CARD. Nous pouvons citer:

- Manifestation d'intérêt par le Bénin envers la CARD ;
- Elaboration d'une « feuille de route semencière » pour la conduite du processus vers fin mars 2015;
- Organisation d'une visio-conférence le 15 avril 2015 avec les pays membres de la CARD. Au cours de cette séance qui a regroupé le Bénin, le Togo et la République Démocratique du Congo, il a été recommandé aux pays de formuler des requêtes à l'endroit des projets et structures intervenant dans la filière riz. Il s'agit là, de la contribution des pays qui se sont engagés à travers la lettre d'accord de participation envoyée par les pays. ;
- Elaboration de la Stratégie de Développement du sous-secteur Semence Riz au Bénin (SDSR) en deux phases :
 - o un atelier à l'INFOSEC Cotonou en Juin 2015 avec l'appui technique et financier de la CARD
 - o une retraite à Bohicon en août 2015 pour finaliser avec le financement de la Banque mondiale à travers le Programme d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) ;
- Organisation de l'atelier de validation du document de la SDSR à l'INFOSEC de Cotonou en Janvier 2016 après le partage et le recueil des observations des différentes parties prenantes sur le document. Cet atelier a reçu l'appui technique et financier de la CARD ;
- Elaboration des notes conceptuelles en deux phases :
 - o un atelier à l'INFOSEC Cotonou en Janvier 2016 appuyer par la CARD qui a permis d'identifier les notes conceptuelles pour la mise en œuvre de la SDSR et élaborer les 1^{er} draft de ces notes,
 - o une retraite à Bohicon en avril 2016 pour finaliser les 1^{er} draft des notes conceptuelles ;
- et la validation des NC avec les acteurs et quelques PTF.

3. Obligations de votre organisation ou département et pour vous-même

(1) *En consultant le point focal de la CARD dans votre pays, veuillez décrire brièvement les accomplissements et les activités en cours concernant la mise en œuvre de la SNDR et d'autres activités en lien avec la CARD.*

- Participation du Point focal à la 6^{ème} assemblée générale de la CARD en novembre 2015.
- Elaboration et validation des NC de mise en œuvre de la SDSR.

(2) *En consultant le point focal de la CARD dans votre pays, veuillez décrire brièvement les accomplissements et les activités en cours et les défis concernant le développement du secteur rizicole en général dans votre pays.*

- Amélioration de la qualité de riz au niveau de la petite et moyenne rizerie,

- Problèmes de mécanisation, d'aménagement en maîtrise totale d'eau.

4. Situation actuelle concernant la planification des politiques, la mise en œuvre, l'opération et la gestion du traitement du riz, le stockage, le transfert et des infrastructures

(1) *Veillez décrire comment le riz produit au niveau national est généralement traité dans votre pays.*

Le séchage se fait par les agriculteurs mais aussi par certaines coopératives (les ESOP par exemple). Il se fait essentiellement au soleil. Le Bénin dispose de deux grandes rizeries (150 tonnes jours et 45 000 tonnes/an/rizerie) propriétés de l'Etat. Il existe également une trentaine de moyennes et petites rizeries (1 à 7 tonnes/jour) qui appartiennent souvent à des coopératives avec l'appui des Projets/Programmes et d'un grand nombre de décortiqueuses (individuelles ou coopératives).

Les équipements utilisés comprennent les moulins, les décortiqueuses peu performantes (forte proportion de riz brisé), des mini rizeries intégrées et deux grandes rizeries modernes. On rencontre actuellement deux types de décortiqueuses de riz : la décortiqueuse à rouleau et la décortiqueuse Engelberg. Le premier est destiné au décorticage de riz non étuvé et donne des rendements oscillant entre 60 et 65%. Le second est surtout utilisé pour le riz étuvé et fournit un rendement pouvant atteindre 70 %. Il existe aussi des minoteries privées qui assurent le décorticage du riz sous forme de prestation aux transformatrices ou aux producteurs pour l'autoconsommation.

En général, le niveau de sophistication de ces équipements de transformation est faible. Le triage des grains et le polissage ne sont pas encore bien connus dans le processus d'usinage du riz au Bénin. Les petites unités de transformation ne disposent pas de trieuses. Le tri du riz usiné se fait manuellement et représente une opération assez fastidieuses et consommatrice de main-d'œuvre et de temps.

(2) *Veillez décrire comment le riz produit au niveau national est généralement stocké dans votre pays.*

Les rizeries ou mini rizeries disposent généralement d'infrastructures de stockage, de transformations, de séchage du riz. Il s'agit de magasins (sans air conditionnée), de hangars et d'aires de séchage et de magasin de stockage du riz blanc.

Les femmes étuveuses ne disposent pas quant à elles d'infrastructures individuelles de transformation. Certains groupements de femmes étuveuses ont bénéficié d'infrastructure de transformation généralement composées d'une aire de transformation et de foyers améliorés.

(3) *Veillez décrire comment le riz produit au niveau national est transporté dans votre pays.*

Les transporteurs jouent essentiellement un rôle de prestation de service. Dans certaines régions, on note une relation privilégiée entre les commerçants et les transporteurs. En effet, les mêmes commerçants sont transportés sur plusieurs marchés par les mêmes transporteurs. Il s'agit, en quelque sorte, d'une fidélisation. Cette situation est surtout notée dans les régions enclavées.

(4) *Veillez décrire comment le riz produit au niveau national est vendu et promu dans votre pays.*

La commercialisation du paddy est peu organisée pour le moment. Bien qu'on assiste à un

effort de certains acteurs qui mettent l'accent sur la contractualisation et la spécialisation par variété, dans l'ensemble, le marché n'est pas encore structuré. Globalement, on distingue quatre circuits de commercialisation du paddy :

- Le premier circuit et le plus important part des producteurs qui commercialisent leur paddy directement aux promoteurs d'unités de transformation et principalement à la SONAPRA.
- Le deuxième circuit est celui liant les producteurs au travers de leurs coopératives et groupements villageois aux promoteurs privés d'unités de transformation tels que les ESOP ou encore les mini-rizeries dans le cadre de contrats plus ou moins formels.
- Le troisième circuit lie directement les producteurs individuels de riz aux femmes étuveuses de riz. Ces femmes achètent généralement individuellement le paddy auprès des producteurs.
- Le quatrième circuit est celui liant les producteurs individuels aux commerçants privés et ensuite aux transformateurs situés au Bénin ou dans la sous-région (notamment le Nigéria).

En termes de positionnement sur le marché, le riz local n'a pas de circuit de distribution spécifique. Une partie non négligeable est écoulée au niveau local par les producteurs eux-mêmes (autoconsommation et vente de proximité). Par contre, ce sont les grossistes et les détaillants qui assurent la vente sur les marchés urbains de consommation.

Les structures publiques et privées apportent un appui technique aux acteurs.

Dans l'opérationnel, le circuit de commercialisation et de distribution du riz importé est beaucoup mieux structuré que celui du riz local.

Veillez lister les défis dans le traitement du riz, le stockage, le transport, et le marketing dans votre pays.

- Equipements de transformation peu adaptés ;
- Faible qualité physique du riz produit au Bénin ;
- Absence d'infrastructures de stockage aux normes;
- Absence de marketing et de promotion du riz local.

(5) Veillez décrire comment le traitement, le stockage, le transport, et les infrastructures de marketing sont opérés dans votre pays.

Une trentaine de mini-rizeries et deux (2) unités de rizeries servent pour le traitement industriel. Les rizeries ou mini rizeries disposent des infrastructures modernes.

Différents produits sont mis sur le marché par les unités de transformation. Il s'agit en l'occurrence du riz blanc et du riz étuvé (par les femmes étuveuses).

Le riz est commercialisé sous différentes formes. Commercialisé majoritairement en vrac, le riz est également vendu en emballages sous diverses marques.

(6) Veillez lister les défis dans la planification, la mise en œuvre et l'opération du traitement et des infrastructures de marketing dans votre pays.

Aujourd'hui les défis et enjeux dans les traitements post récolte, le décorticage et la commercialisation du riz se situent à plusieurs niveaux.

- Besoins en organisation des acteurs

En termes d'organisation, les acteurs souhaitent aller à une interprofession. En effet, seuls les producteurs sont organisés depuis le village jusqu'au niveau national en passant les communes et les régions. Les acteurs des maillons transformation et commercialisation ne sont pas bien organisés.

- Besoins de renforcement des capacités

Renforcement de capacités techniques (comment optimiser les résultats ou la productivité). Renforcement de capacités organisationnelles (comment bien se structurer). Renforcement de gestion, etc.

- Besoins d'information

Bien que la filière riz se structure de mieux en mieux, les acteurs ne sont pas toujours au parfum des informations en temps voulu. Aussi, les commerçants et les consommateurs n'ont pas la bonne information sur le riz produit au Bénin.

- Besoins en services

Il s'agit des services liés d'une part à la commercialisation du paddy mais aussi à la commercialisation du riz transformé.

Concernant spécifiquement le riz transformé, les services demandés ont rapport à la promotion de ce riz et les actions à mener pour une plus grande visibilité sur les marchés urbains. Il est aussi indispensable d'améliorer la qualité des emballages et de disposer d'une unité de fabrication des emballages au Bénin.

(7) Veuillez décrire votre idée provisoire afin de résoudre les défis mentionnés dans la question précédente (7) ou d'améliorer la situation actuelle.

- Améliorer le financement du PDA qui a pris en compte la promotion de la filière riz en se basant sur la SNDR.
- Faire la relecture Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) et SNDR en mettant un accès sur ces défis et enjeux.

(8) Veuillez décrire le cas (s'il a lieu) où le traitement du riz, le transport et le marketing sont effectués d'une manière bien organisée et efficace dans votre pays. (emplacement, parties prenantes, mécanisme de coordination et d'opération, cadre politiques/légal, rôles du Gouvernement, etc...)

Il n'existe pas encore un mécanisme bien structuré de mise en marché et de distribution du riz. Que ce soit la commercialisation du paddy, du riz blanc ou du riz étuvé, les dispositifs de commercialisation ne sont pas encore bien élaborés. Toutefois, l'exemple des ESOP qui commercialisent le riz DELICE est présenté ici.

Le système ESOP repose sur une alliance économique entre les producteurs et les entrepreneurs pour être compétitifs ensemble. Cette approche est caractérisée par le développement d'une agriculture familiale et par la mise en marché des produits disponibles comportant un maximum de valorisation. C'est actuellement le dispositif de collecte du paddy, de transformation et de mise en marché du riz le mieux organisé au Bénin.

Dans le dispositif, les ESOP fournissent des semences et parfois des engrais à crédit aux riziculteurs. De même, elles mettent un technicien à disposition pour le suivi de la campagne. A la récolte, les riziculteurs à travers leurs groupements livrent les ESOP en paddy conformément aux contrats de production. Une seule variété de riz (IR 841) est utilisée.

Le riz est usiné dans les rizeries des ESOP.

La distribution du riz DELICE suit deux canaux : la distribution à Cotonou et la distribution par les ESOP dans leurs localités et autres centres urbains. La distribution à Cotonou se fait par le biais du RESOP (Réseau des ESOP) qui est une structure mise en place par les ESOP pour la commercialisation du riz à Cotonou. Le RESOP centralise le riz DELICE destiné au marché de Cotonou et approvisionne les différents grossistes. Les grossistes se chargent ensuite de la vente en détail. La mise en place du RESOP évite la concurrence entre les ESOP sur le marché de Cotonou et permet un approvisionnement au même prix.